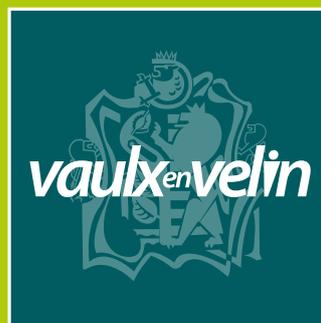




Comment rendre son événement accessible ?



MÉTROPOLE DE LYON

SPORT
THÉÂTRE
CINÉMA
EXPOSITION
FORUM
CONCERT...

LE GUIDE PRATIQUE

AVANT-PROPOS

La Ville de Vaulx-en-Velin accueille et organise avec ses partenaires de nombreuses manifestations culturelles, sportives et festives qui font la richesse de la vie vaudaise.

Les activités proposées sur notre commune sont ouvertes à tous les habitants : leur accessibilité est ainsi travaillée spécifiquement pour accueillir au mieux les personnes porteuses de handicap.

Avec la création de la Commission communale pour l'accessibilité en 2017 puis du service municipal dédié au handicap en 2018, la Ville a souhaité s'engager davantage dans la prise en compte du handicap à tous les âges et dans tous les temps de la vie : le logement, l'éducation, l'emploi, les déplacements, les loisirs...

Le handicap et l'accessibilité sont pleinement inscrits dans toutes les politiques municipales, en particulier via le Plan territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations mis en œuvre par la Ville de Vaulx-en-Velin depuis 2014. L'enjeu pour notre ville est de permettre un égal accès à tous aux services de la ville, à toutes les activités et toutes les manifestations. L'engagement contre les discriminations liées au handicap prend notamment la forme d'actions de sensibilisation et d'accompagnement dans l'accès aux droits.

La Charte de l'accessibilité événementielle et son guide pratique vous sont proposés dans le cadre de la Commission communale pour l'accessibilité : ils vous informent sur les mesures à mettre en œuvre pour organiser des événements accessibles à tous, reprenant notamment les recommandations exprimées par les associations spécialisées dans le domaine du handicap.

Nous vous engageons à vous impliquer aux côtés de la Ville ; un kit accessibilité, composé de matériels spécialisés, vous sera notamment proposé pour vos événements.

Avec détermination, cette action partenariale permet une meilleure coordination des réponses apportées aux habitants porteurs de handicap et assure une dynamique collective entre la Ville, les associations, les acteurs locaux et les Vaudais.

À qui il s'adresse ?

À tous les organisateurs d'évènements qui se tiennent sur la Ville de Vaulx-en-Velin, domiciliés ou non sur la commune : pilotes, dirigeants, équipes et prestataires.

À tous les professionnels ou volontaires chargés de régie, de communication, du développement des publics, de la responsabilité sociale des entreprises (R.S.E.)

À toutes les personnes en contact avec le public : agents des services municipaux, bénévoles, médiateurs, personnes en charge de l'accueil des publics, des usagers, des spectateurs, des sportifs.

Ce guide constitue un socle commun d'appropriation et de mise en œuvre pour chaque évènement organisé au sein de notre Ville.



Hélène GEOFFROY

Maire de Vaulx-en-Velin

Vice-Présidente
de la Métropole de Lyon



Véronique STAGNOLI

Conseillère municipale,

Déléguée au Handicap,
à l'Inclusion et à l'Accessibilité

AVANT-PROPOS	3
SOMMAIRE	4
LOI ET RÉGLEMENTATION.....	5
LES TYPES DE HANDICAP	6
CONSEILS PRATIQUES	8
1. Communiquer et informer le public	9
2. Accéder au site.....	10
3. Accueillir et orienter le public	11
4. Le cheminement,comment aider le public à circuler	13
5. Espace restauration / buvette	15
6. Sanitaires.....	16
7. Tranquilité, secours, sécurité	17
8. Ressources et partenariat	19
ANNEXES	23
• PETIT GLOSSAIRE	24
• LOGOS ET PICTOGRAMMES	25
• SIGNALÉTIQUE ET ACCESSIBILITÉ	26
• LA CARTE MOBILITÉ INCLUSION.....	27
• PLAN D'ACTION	28



Ce document existe également en version numérique sur le site de la Ville :
www.vaulx-en-velin.net et sera mis à jour.

Édition 2021

LOI ET RÉGLEMENTATION

Une définition interministérielle de l'accessibilité :

« L'accessibilité permet l'autonomie et la participation des personnes ayant un handicap, en réduisant, voire en supprimant les discordances entre leurs capacités, leurs besoins et leurs souhaits, d'une part et les différentes composantes physiques, organisationnelles et culturelles de leur environnement, d'autre part ». *Décembre 2003*

Les exigences d'accessibilité des manifestations dans les établissements qui reçoivent du public (ERP) et Installations Ouvertes au Public (IOP) sont définies par :

- les articles R. 111-19 à R. 111-19-12 du Code de la construction et de l'habitat
- le décret du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité modifié par le décret n°2007-1327 du 11 septembre 2007²
- les arrêtés du 1^{er} Aout 2006 modifiés par les arrêtés du 30 novembre 2007.

Tout organisateur est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet en conformité avec la législation relative à l'accessibilité.

Il s'assure de la mise en œuvre de toutes les dispositions garantissant la pleine accessibilité du lieu d'événement ou manifestation.

La loi du 11 février 2005

Inscrite dans un mouvement européen et international, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, est l'une des principales lois portant sur les droits des personnes handicapées.

La loi de 2005 pose les grands principes de la politique du handicap qui s'appuie sur deux piliers essentiels :

- Une stratégie d'accessibilité généralisée à tous les domaines de la vie sociale (éducation, emploi, cadre bâti, transports, santé, etc.) pour permettre « l'accès à tout pour tous » et ce, quelle que soit la forme de handicap : moteur, visuel, auditif, mental, cognitif et psychique. Elle concerne les personnes handicapées, les personnes à mobilité réduite, y compris de manière temporaire.
- La reconnaissance aux personnes handicapées d'un droit individuel à la compensation des surcoûts du handicap.



Signalétique aérienne d'accueil accessibilité

² Avertissement : Les lois et réglementations peuvent évoluer en fonction du calendrier parlementaire et des décisions gouvernementales.

LES TYPES DE HANDICAP

Les handicaps sont de formes multiples. Parfois une personne peut en cumuler plusieurs, on parle alors de handicaps associés. Certains handicaps sont visibles, comme les troubles de motricité, la déficience visuelle totale, d'autres sont invisibles, comme certaines maladies psychiques ou maladies invalidantes. C'est le cas pour 80 % des personnes concernées.

Cette situation peut être temporaire.



Handicap moteur :

Il recouvre l'ensemble des difficultés pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité, notamment des membres supérieurs et/ou inférieurs (difficultés pour se déplacer, conserver ou changer une position, prendre et manipuler, effectuer certains gestes). Certaines déficiences motrices d'origine cérébrale peuvent également provoquer des difficultés pour s'exprimer, sans altération des capacités intellectuelles.

La mise en accessibilité prend en compte l'ensemble des déplacements, les moyens de transports, l'organisation des espaces (exemple : présence d'escaliers), des dispositifs comme une rampe mobile pour accéder à une estrade sont essentiels, un chien d'assistance peut accompagner une personne en fauteuil.



Handicap auditif :

La perte auditive totale est rare. Comme pour le handicap visuel, la plupart des déficients auditifs possèdent « des restes auditifs » pour lesquels les prothèses auditives apportent une réelle amplification. Selon les cas, ce handicap s'accompagne ou non d'une difficulté à oraliser. Un certain nombre de personnes sourdes utilisent la langue des signes et d'autres la lecture sur les lèvres pour communiquer.

La mise en accessibilité porte en priorité sur l'accès à l'information sonore, les contenus de communication adaptés, des boucles magnétiques pour les personnes appareillées, une interface en langue des signes française.



Handicap visuel :

Il existe des situations très diverses, qu'il s'agisse de personnes aveugles de naissance, de perte totale de la vue tardive, mais aussi, dans la majorité des cas, les personnes malvoyantes ayant un reste de perception visuelle. Dans certains métiers, une personne daltonienne peut-être reconnue comme handicapée, car ce trouble vient empêcher l'exercice de son activité.

La mise en accessibilité porte sur les déplacements et l'accès à l'information en particulier visuelle. Plus l'événement contient des informations visuelles, plus les outils sonores, tactiles et descriptifs sont nécessaires et adaptés.



Déficience intellectuelle et troubles cognitifs :



C'est une difficulté à comprendre et une limitation dans la rapidité des fonctions mentales sur le plan de la compréhension, des connaissances et de la perception. Les incapacités qui en découlent peuvent avoir des degrés différents et perturber l'acquisition de la mémorisation des connaissances, l'attention, la communication, l'autonomie sociale et professionnelle, la stabilité émotionnelle et le comportement...

La mise en accessibilité passe par l'accès à l'information et les contenus de communication surtout par des aides humaines, mais aussi des supports facilitant la lecture et la compréhension des écrits, tels que des pictogrammes et visuels accompagnants les textes.

Handicap psychique :



Le handicap psychique entraîne un déficit relationnel, des difficultés de concentration, une variabilité dans la possibilité d'utilisation des capacités, quelles soient d'ordre sociales, intellectuelles, bien que celles-ci restent intactes. Les conséquences pour les personnes porteuses de troubles psychiques sévères et persistants peuvent être l'isolement, une difficulté à réaliser les tâches quotidiennes, le manque de compréhension par l'environnement social.

La mise en accessibilité prend en compte la qualité de relation et d'interaction dans l'évènement. On veillera à créer un espace de repos, de retrait de la foule par exemple (flux important du public, fond sonore très élevé...).

Maladies invalidantes :



Ce sont les maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuses (diabète, hémophilie, sida, cancer, hyperthyroïdie...) qui peuvent entraîner des troubles ou des contraintes plus ou moins importantes. Elles peuvent être momentanées, permanentes ou évolutives, et génèrent souvent une grande fatigabilité, parfois une marche difficile.

La mise en accessibilité prend en compte en particulier la fatigabilité de manière simple en prévoyant des chaises ou point de repos, un coupe-file pour accéder à un emplacement. Si une restauration est prévue, appliquer les règles de présence d'allergènes est incontournable.

CONSEILS PRATIQUES

La mise en accessibilité se situe à toutes les étapes de l'évènement dès sa conception. Votre objectif est de s'assurer que les étapes sont prises en compte et traitées.

= 4 recommandations :

1. **Anticiper** en mobilisant en amont l'ensemble de vos partenaires : l'accessibilité est un travail qui s'inscrit dans le temps avec les personnes concernées.
2. **Organiser** votre mise en accessibilité avec un plan d'aménagement pour avoir une vision précise des lieux, leur accès, les équipements et les services existants.
3. **Nommer** et former un référent accessibilité : il coordonnera vos actions, il veillera à ce qu'il n'y ait pas de rupture d'accessibilité entre l'accès au site, les prestations d'accueil, le cheminement vers vos espaces d'animation.
4. **Communiquer** sur ce qui est accessible.





1. COMMUNIQUER ET INFORMER LE PUBLIC

Diffuser l'information

Pour développer et ouvrir votre événement à tous les publics dont les personnes en situation de handicap, il est recommandé de :

- Diversifier vos supports et canaux d'information : supports papier, publications sur les réseaux, sites web, newsletter
- Transmettre l'information à tous les établissements et partenaires spécialisés. Ils facilitent la participation des personnes concernées, la venue de groupes.
- Utiliser les logos d'usage dans l'affichage pour annoncer les services spécifiques mis en place (*voir annexe «Logos et pictogrammes», page 25*)
- Apporter tous les détails qui permettent au public de préparer sa venue : horaires de début et de fin, proximité des transports, navette sur demande possible, pièces demandées à l'entrée...
- Préciser les modalités de réservations : formulaire sur internet, mails, téléphone...
- Produire des documents vocaux : repères pratiques pour votre accessibilité numérique www.avh.asso.fr



Stand forum des associations 2019

Gérer une billetterie – Tarif

Les personnes en situation de handicap ne revendiquent pas la gratuité d'accès pour elles-mêmes, mais plus de prendre en compte leurs aidants.

L'application d'une tarification à l'égard des personnes en situation de handicap peut répondre à trois logiques qui peuvent se combiner :

- **Une compensation socio-économique.** Elles peuvent comme d'autres bénéficier d'une compensation à l'entrée ou l'achat d'un billet (exemple : tarif pour les seniors ou les jeunes de moins de 25 ans)
- **Une compensation relative à l'accessibilité.** L'offre n'est pas toujours pleinement et entièrement accessible, dans son contenu ou mode de participation. Le tarif réduit ou la gratuité pour l'accompagnant vient prendre en compte le besoin de cette aide humaine
- **Une logique d'incitation tarifaire.** Une incitation tarifaire participe à l'accès à la culture, aux loisirs pour tous. Elle vise à développer la fréquentation des lieux culturels et de loisirs par les personnes en situation de handicap. Pour appliquer un principe d'une tarification spécifique, la demande de justificatifs doit être encadrée. L'un des principaux justificatifs de reconnaissance du handicap utilisé est la Carte Mobilité Inclusion (CMI) (*voir annexe «La carte mobilité inclusion», page 27*)



Stands Journée internationale des personnes handicapées 2019

2. ACCÉDER AU SITE

Transport urbain

Donner une information sur les transports en commun de proximité. Il est possible de préparer son trajet en utilisant le calcul d'itinéraire sur [site internet TCL](#) (Menu : Se déplacer, onglet itinéraire, sélectionner la préférence accessible).

SE DÉPLACER AVEC OPTIBUS ET OPTIGUIDE : 2 services complémentaires au réseau TCL

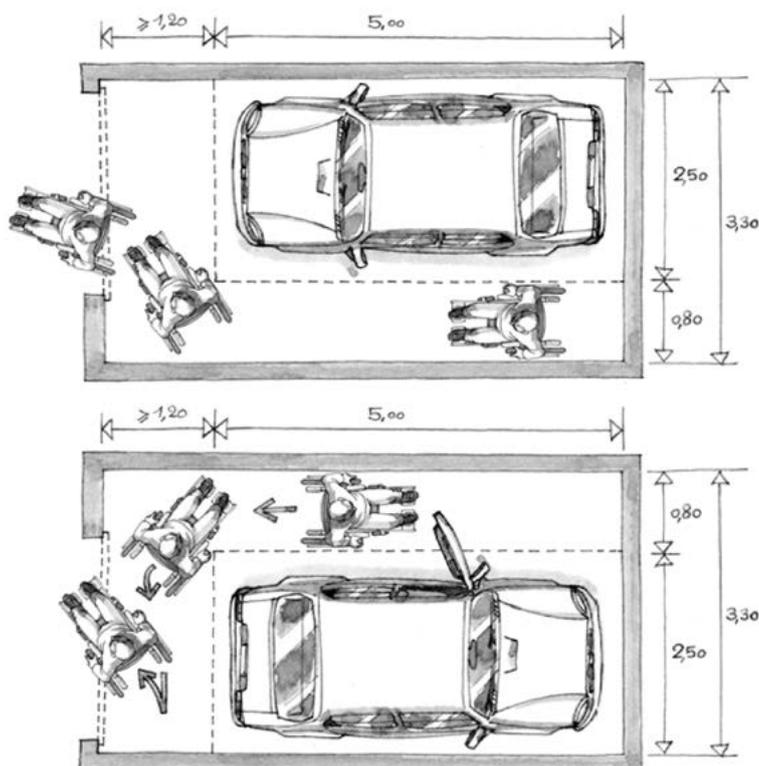
- **OPTIBUS** : Le service d'accompagnement de porte à porte avec un véhicule adapté.
Contact : optibus-central@keolis.com Tél : 04 37 25 24 24
- **OPTIGUIDE** : Le service Optiguide permet aux personnes à mobilité réduite et malvoyantes de réaliser leur trajet sur l'ensemble du réseau avec un accompagnateur TCL. Carte d'intervention sur Guide : www.optibus.fr Tél : 04 37 25 24 24



Le stationnement

Qu'est-ce qu'une place accessible ou PMR ?

- Une place avec une largeur totale de 3.30 m avec 2.50 m pour le véhicule et minimum 0.80 m pour permettre à la personne de sortir (ou d'entrer) de son véhicule sans empiéter sur la voie de circulation.
- Une information facilement identifiable et repérable permet de la repérer : par un panneau, un marquage au sol.
- Située près de l'entrée principale, elle est reliée par un cheminement accessible.
- Elle est située sur une surface plane, sans dévers ni pente, sur un sol ferme et non glissant.



Distances réglementaires pour places de stationnement
Guide illustré de l'accessibilité

Il n'en existe pas à proximité de votre manifestation ?

Envisager un aménagement temporaire de places réservées dites PMR.

- La règle est de 2 % de places PMR pour l'ensemble des places prévues
- Pour aménager une ou des places provisoires de stationnement : faites votre demande auprès de la Direction des espaces publics de Vaulx-en-Velin qui procédera à un arrêté. Tél : 04 72 04 80 31



- Prévoir les panneaux de réservation de ces places et de faire un fléchage pour que les automobilistes y accèdent.
- Si un flux important de véhicules est attendu, affecter un bénévole pour fluidifier et faciliter l'orientation sur le parking.
- Si un chantier est en cours à proximité indiquer l'évènement : prévenir pour faciliter le trajet « prendre la direction transitoire signalée ».



3. ACCUEILLIR ET ORIENTER LE PUBLIC

Votre objectif :

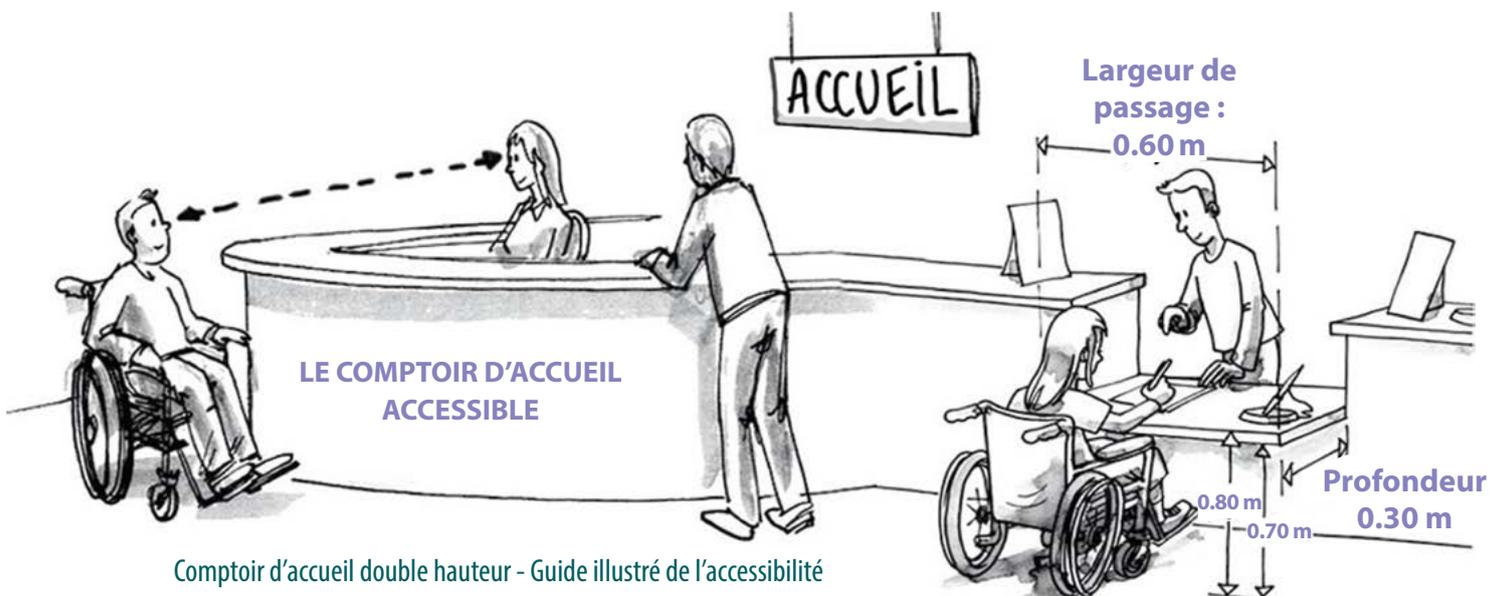
Accueillir et aider le public à s'orienter de façon autonome

Un accueil adapté aux personnes en situation de handicap est utile pour :

- Limiter les temps d'attente inconfortables et pénibles pour les personnes fragiles, par exemple en créant un accès prioritaire ou coupe-file
- Se repérer dans les différents espaces : animations, sanitaires, points de rencontre
- Savoir s'il y a des zones avec un cheminement contraignant
- Identifier et comprendre les supports utilisés pour l'information du public. Exemple : choix d'un code couleur pour délimiter des zones d'activité
- S'informer, communiquer, participer à l'évènement. Exemple : possibilité d'être guidé ou accompagné par une personne pratiquant la langue des signes française

Que faire pour accueillir les personnes en situation de handicap ?

- Proposer un **accueil physique** : selon la taille de l'évènement un «handi-accueil», en plus de l'accueil traditionnel, peut être mis en place. Ce sont des bénévoles formés qui assurent ce service pendant toute la durée de la manifestation.
- Rappeler le déroulement de votre évènement et ses temps forts : entracte prévu lors d'un spectacle, informations vocales données au micro.
- Choisir du matériel adapté : comptoir d'accueil avec une partie abaissée ouverte.
- Former le personnel d'accueil et sensibiliser les bénévoles volontaires dans l'organisation, permettre de les repérer facilement (tenue, logo...)
- Écouter et communiquer de manière adaptée.
- S'informer sur ses besoins spécifiques.
- Parler avec la personne en face-à-face pour faciliter une lecture labiale.
- Utiliser des phrases courtes et du vocabulaire simple, reformuler plutôt que répéter les informations données.
- N'en rajoutez pas trop, soyez attentif aux questions des personnes et préciser qu'elles peuvent revenir vous voir, ou l'endroit où elles peuvent obtenir de l'aide.
- Avoir à votre disposition des supports d'aide à la communication : papier, stylo, flyers.
- Le sourire et la disponibilité sont de bons signes pour faire ressentir un accueil chaleureux.





Que faire pour aider le public à s'orienter ?

- Appliquer quelques règles et principes d'une signalétique accessible : voir annexe «Signalétique et accessibilité», page 26
- Remettre un plan d'orientation qui est bien différent du programme d'information. Simplifié, son but est d'aider le public à s'orienter et se repérer dans l'espace. L'indication « vous êtes ici » est d'usage courant et peut aider à se situer.
- Accrocher un plan à l'entrée et à des points importants comme l'espace restauration, les toilettes, les carrefours de circulation. Il doit être facilement visible et repérable.
- Faire bon usage des logos et pictogrammes : voir annexe «Logos et pictogrammes», page 25
- Proposer un guidage à une personne mal ou non voyante.
- Prévoir une personne qui pratique la langue des signes française.

- **Exemple** : évènement musical avec places assises dans un parc. Il n'y a pas de bande de guidage au sol, pas de borne sonore. Une personne utilisatrice d'une canne se présente, vous proposez de l'accompagner en lui proposant votre bras. Vous lui décrivez oralement son emplacement, et comment elle peut faire appel à vous en cas de besoin.

Organiser votre «handi-accueil», des guides existent, des associations spécialisées peuvent vous aider.



Documents ressources traitant de l'accueil :

Le Guide pour bien accueillir les personnes handicapées dans les établissements recevant du public.



Bien accueillir les personnes handicapées, document conçu par la Délégation Ministérielle pour l'Accessibilité en partenariat avec les associations

► www.developpement-durable.gouv.fr : rechercher «DMA» «Bien accueillir les personnes handicapées», 2015 - Guide complet

► www.ecologie.gouv.fr : [plaquette_web_bien_accueillir_PH.pdf](#)

Accessibilité et spectacle vivant.
Guide pratique (2008)



► <https://www.culture.gouv.fr/>
Espace-documentation
Recherche :
Type : Publications-revues
Thème : Handicap et accessibilité

4. LE CHEMINEMENT, COMMENT AIDER LE PUBLIC À CIRCULER

Votre objectif : faciliter la circulation pour tous.

Le cheminement doit permettre de se déplacer depuis le stationnement extérieur jusqu'à l'entrée principale du lieu de l'évènement, pour circuler ensuite à l'intérieur de la manifestation.

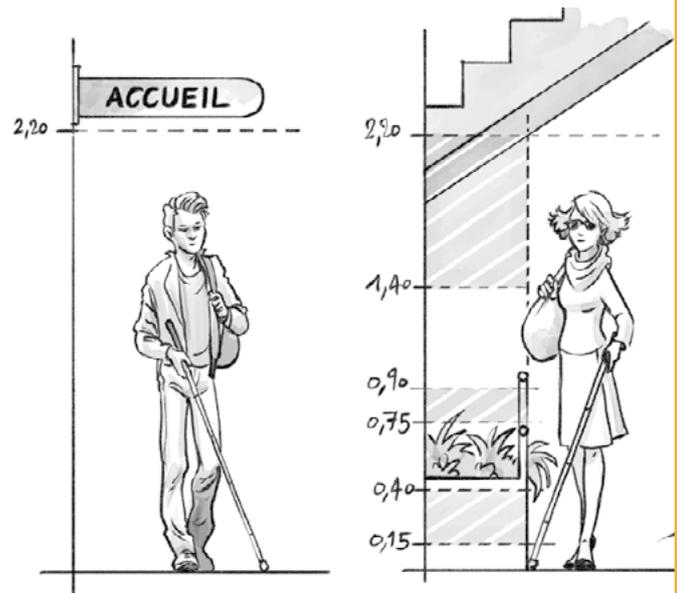
L'idéal est de pouvoir utiliser le même chemin pour tous. Mais dans certaines situations cela est impossible :

- Sol meuble ou sable
- Terrain très accidenté, présence de trous, obstacles à la roue...
- Ressauts, marches, escaliers, poteaux...
- Obstacles non fixés au sol (exemples : éléments suspendus, cordage pour chapiteaux)

Comment lever les obstacles et les signaler ?

Qu'il soit intérieur ou extérieur, le chemin doit avoir une largeur minimum de 1.40 m, libre de tout obstacle, pour permettre les croisements.

- Prévoir la possibilité à une personne en fauteuil roulant d'effectuer un demi-tour si plusieurs directions sont possibles, ce qui suppose une aire de rotation de 1.50 m de diamètre.
- Utiliser des équipements pour franchir un obstacle pour une personne en fauteuil, par exemple, avec un plan incliné.
- Prévenir la présence de l'obstacle en matérialisant au sol pour qu'il soit repérable.
- Choisir un bon contraste de couleur et en relief entre le cheminement et son environnement permet de se repérer et se diriger plus facilement.
- Mettre les installations suspendues à au moins 2.20 m de hauteur. Faire attention à vos panneaux en comblant les vides pour empêcher une canne d'aveugle de passer dessous.
- Détourner le cheminement pour un autre accessible et le signaler (exemple : présence d'escalier).



Faciliter la circulation et détection d'obstacles avec une canne - Guide illustré de l'accessibilité



Les petits plus qui peuvent faire beaucoup de bien :

- Des sièges pour faire une pause
- Un fauteuil roulant en prêt
- Si les places sont assises, prévoir de la place aux personnes en fauteuil
- Faire attention au bon usage des logos : voir annexe «Logos et pictogrammes», page 25
- Si vous utilisez un formulaire pour vos inscriptions : ajoutez une rubrique « accessibilité » qui permet à une personne de faire une demande. Vous pourrez ainsi prévoir un service et répondre à un besoin particulier pour elle ou un proche (venir un peu avant l'entrée du public, présence de bornes sonores, gilet vibrant pour un concert...)
- L'utilisation d'une boucle à induction magnétique (BIM) pour les personnes malentendantes...



LA BOUCLE À INDUCTION MAGNÉTIQUE (BIM)

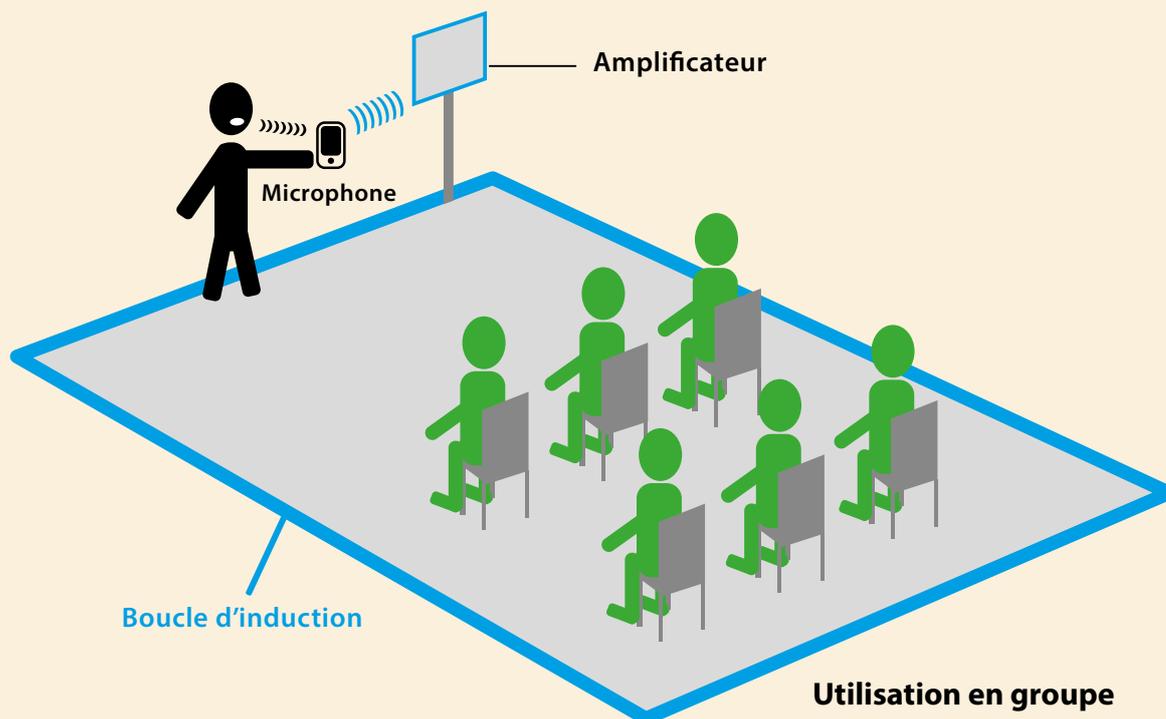
La boucle magnétique est un système d'aide à l'écoute pour les malentendants porteurs d'un appareil auditif. Il produit un champ magnétique destiné à produire un signal pour les appareils de correction auditive.

Lorsque l'accueil est sonorisé, le guichet est équipé d'un système de transmission du signal acoustique par induction, dont la position est signalée par un pictogramme.

Il existe également des systèmes équipés d'un simple amplificateur de son pour les personnes non appareillées.



Utilisation accueil / guichet



Boucle d'induction

Utilisation en groupe



5. ESPACE RESTAURATION / BUVETTE

Votre objectif : éviter une rupture d'accessibilité

Dans les espaces de détente et de convivialité de votre évènement, il convient de s'assurer que la disposition des espaces laisse assez de place aux personnes en fauteuil roulant et à toutes les personnes pour se déplacer et se rencontrer.

Pour l'espace buvette

- Les informations sont visibles et lisibles, de loin, avec les tarifs.
- L'eau fait partie des boissons proposées à la buvette ou à disposition sur le site.
- Proposer un Bar signe. Des personnes pratiquant la langue des signes française assurent le service et présentent des visuels pour les gestes et signes courants. C'est aussi un moyen de sensibiliser les entendants à la langue des signes française.
- Les nouvelles technologies apportent aussi des solutions utiles : informations lisibles sur tablette à partir d'un QR-code facile à repérer (que la personne peut ensuite grossir sur un support) ou préenregistrées et pouvant être écoutées à partir d'un Smartphone.

Pour l'espace restauration

- Attention aux comptoirs de vente, prévoyez des surfaces d'accueil abaissées.
- Les supports utilisés pour les menus doivent faciliter la communication entre les clients et les serveurs : une belle photo d'un plat facilite la prise de commande.
- Pour prévenir le risque d'allergie, indiquer sur un panneau visible la liste des produits allergènes utilisés. Lien utile : www.economie.gouv.fr – rubrique étiquetage allergènes.
- Pour l'installation de tables dites « mange-debout », compléter avec des tables basses pour les personnes de petite taille ou en fauteuil.

Vous confiez la restauration à un partenaire :



Faire connaître vos attentes en matière d'accessibilité.
Les services figurent dans le contrat.

Vous achetez la prestation, faites-en un critère de différenciation pour la choisir et valorisez votre choix dans une démarche de Responsabilité sociale d'entreprise (R.S.E.)



Pensez à confier un ou plusieurs services à un ESAT (voir annexe «Petit glossaire», page 24)

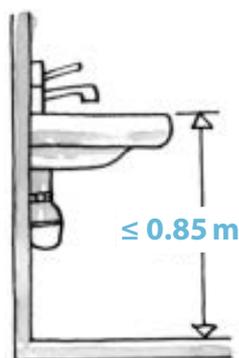


6. SANITAIRES

Votre objectif : garantir l'accessibilité et la propreté

À quoi être attentif ?

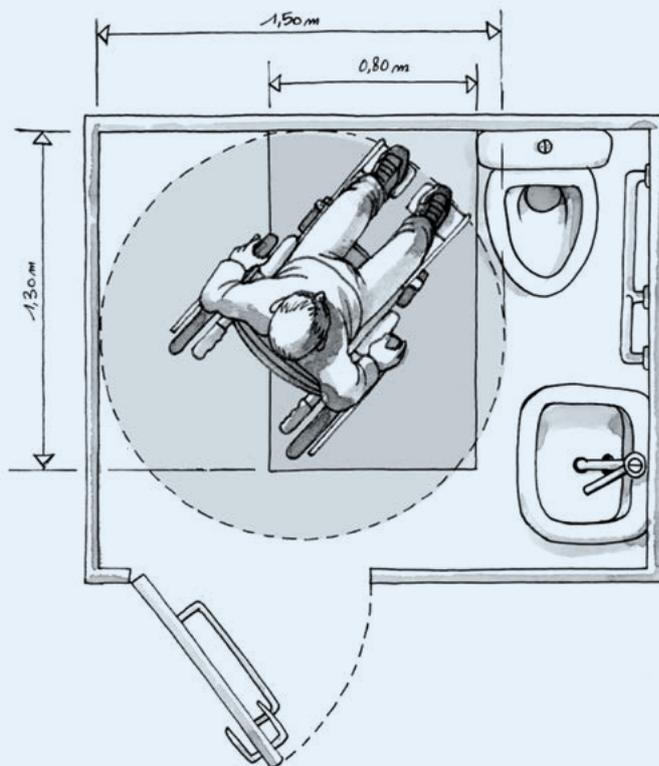
- Disposer d'un ou plusieurs sanitaires répondant aux normes PMR en vigueur, les louer si le site n'en est pas équipé.
- Penser à ce qu'ils soient facilement repérables avec un cheminement accessible.
- Assurer leur propreté tout au long de la manifestation : penser notamment aux personnes qui utilisent aussi les sanitaires pour y effectuer un soin ou s'occuper d'un enfant, l'hygiène est primordiale.
- Pour les sanitaires préfabriqués, qui peuvent présenter une différence de niveau avec le sol, il est nécessaire de prévoir une rampe ainsi que les paliers de repos et un espace de manœuvre de porte nécessaire pour l'usage.
- Activités nocturnes : prévoir un éclairage intérieur et extérieur qui facilite le repérage et le guidage.



Norme hauteur lavabo
Guide illustré de l'accessibilité



Caractéristiques des sanitaires accessibles :



- ✓ Les cabinets sont installés au même endroit que les autres et comporter :
- ✓ Un accès de plein pied (sans marche ou seuil, ou seuil inférieur à 2 cm)
- ✓ Une largeur de porte de 0.80 m
- ✓ Une aire de rotation et de manœuvre de 1.50 m qui permet d'effectuer un demi-tour
- ✓ Un dispositif pour fermer la porte : barre de tirage
- ✓ Une cuvette dont la surface assise doit être située entre 0.45 m et 0.50 m du sol, abattant inclus
- ✓ Une barre d'appui latérale avec une partie horizontale et une partie inclinée située à une hauteur comprise entre 0.7 m et 0.80 m.
- ✓ Hauteur des accessoires : interrupteurs, essuie mains, distributeur de savon... : maximum à 1.30 m



7. TRANQUILITÉ, SECOURS, SÉCURITÉ

Un espace «tranquilité» à l'écart de la foule et du bruit est essentiel pour les personnes en situation de handicap (psychique ou autiste en particulier) pour bénéficier d'un environnement apaisant et peu bruyant.

D'autres participants peuvent avoir besoin d'un moment de repos, de récupération comme les personnes souffrant de pathologie asthmatique.

Cet espace peut s'aménager avec :

- Une chaise de repos allongée, coussin
- Un casque anti-bruit
- De l'eau
- De l'ombre
- Une présence humaine
- De la place pour un aidant.



Repérable par le logo Relax identifiable sur le plan de l'évènement et connu des équipes d'accueil pour orienter le public

Rappel : Les « chiens guides d'aveugles » sont autorisés dans toutes les manifestations. Veiller à leur bien-être qui est essentiel dans leur mission. La mise à disposition d'eau est à prévoir.

« L'interdiction des lieux ouverts au public aux chiens guides d'aveugles et aux chiens d'assistance mentionnés au 5° de l'article L. 245-3, qui accompagnent les personnes titulaires de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L. 241-3, est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 3^e classe. »



Visite accessibilité avec l'association Point de Vue sur la Ville - Parvis Hôtel de Ville. 2021





SECOURS / SÉCURITÉ

Votre objectif : assurer la sécurité des participants

La présence d'une équipe de premiers secours n'est pas à négliger, des associations peuvent répondre à ce besoin.

L'équipe de bénévoles assurant l'accompagnement des personnes en situation de handicap sera :

- Formée aux premiers gestes de secours
- Sensibilisée aux gestes spécifiques répondant aux situations de détresse de personnes.

Prévoyez en cas d'évacuation urgente, une attention toute particulière aux personnes :

- En fauteuil, car leur déplacement est contrarié
- Atteintes de déficience visuelle, car le cheminement d'évacuation ne leur est pas connu
- Malentendantes, car elles ne seront pas forcément réceptives aux messages sonores.

L'équipe de bénévoles, facilement identifiable, sera la meilleure solution pour les guider dans les zones sécurisées.

Pour vous aider : association Croix Blanche de Vaulx-en-Velin (voir annuaire des associations de la Ville de Vaulx-en-Velin)



Equipe de bénévoles au Forum des associations



8. RESSOURCES ET PARTENARIAT

PARTICIPATION DES HABITANTS, DES ASSOCIATIONS ET DES SERVICES MUNICIPAUX

En amont de votre évènement

En matière d'accessibilité, l'expérience des personnes handicapées est une ressource indispensable pour trouver les meilleures solutions.

Les associations qui représentent et accompagnent les personnes en situation de handicap peuvent vous apporter des services utiles selon des modalités à discuter avec elles :

- La connaissance sur les handicaps, les besoins des personnes
- Des recommandations sur les outils d'aide à l'accessibilité
- La mise en place d'une action pendant votre manifestation
- La communication de votre évènement auprès de leurs usagers, adhérents et réseaux
- Un service de restauration, une prestation de communication
- Un interprétariat en Langue des signes française
- L'accompagnement d'un groupe
- La sensibilisation de vos équipes de bénévoles ou professionnels



Sont citées ici les associations qui ont contribué à la conception de ce guide :

ADAPEI 69

Métropole de Lyon et Rhône
commission accessibilité

Association départementale de parents et amis de personnes handicapées intellectuelles, autistes, polyhandicapées et porteuses de handicap psychique.

Guide pratique de la signalétique et des pictogrammes - Unapei :

<https://www.unapei.org/publication> : *Mot clé accessibilité*

75 cours Albert Thomas 69003 Lyon
04 72 76 08 88
adapei69.fr

APF - France Handicap Délégation Rhône-Ain commission accessibilité

Anciennement appelé Association des Paralysés de France, l'APF représente et défend les droits des personnes en situation de handicap.

73 bis rue Francis de Pressensé
69100 Villeurbanne
04 72 43 01 01
apfra.fr

AMAAC

Association de Médiation et d'accessibilité à l'Art et à la Culture. Dans une démarche solidaire, l'association développe le programme Access'Festival qui vise à faciliter l'accès aux manifestations publiques et privées des personnes ayant des attentes spécifiques.

150 rue du 4 Août 69100 Villeurbanne
06 83 15 10 14
accessfestival.mystrikingly.com

Association Valentin Haüy

Représente l'intérêt des personnes déficientes visuelles et propose un ensemble de services : aides à la vie quotidienne, matériel, activités.

Fiches pratiques accessibilité avh.asso.fr : Rubrique Favoriser l'accessibilité

97 boulevard des Belges 69006 Lyon
04 78 52 42 90
lyon.avh.asso.fr

CAGIBIG

Mutualise du matériel pour tous les organisateurs d'évènement. Acteur de la mutualisation de matériel événementiel depuis 2015, Cagibig est accompagnateur d'une communauté d'acteurs culturels sur le territoire rhônalpin à la fois en répondant à ses besoins techniques, et aussi en la conseillant dans ses futurs projets de mutualisation.

4 allée du Textile 69120 Vaulx-en-Velin
04 87 91 48 83
cagibig.com

GEM ENVOL et CIE

Le Groupe d'entraide Mutuelle lutte contre l'isolement et l'exclusion de personnes avec des troubles psychiques. Association atypique au coeur de la cité pour des adultes en situation d'isolement, elle offre un accès libre à un local, à des activités, à un projet collectif.

24 rue Alfred de Musset 69100 Villeurbanne
04 72 81 96 46
gemenvoletcie.fr

UNADEV

Accompagne les personnes non et malvoyantes dans leur vie quotidienne, sociale et professionnelle.

31 rue Mazenod 69003 Lyon
04 37 37 89 47
unadev.com/centreregion/centre-unadev-auvergne-rhone-alpes

OMS – Office Municipal des Sports de Vaulx-en-Velin

12 rue des Onchères 69120 Vaulx-en-Velin
09 85 04 68 97
omsvaulxenvelin.com

D'autres associations disposent de ressources pouvant vous aider dans vos étapes de préparation et d'animation. Elles sont recensées par catégorie d'intervention dans l'annuaire en ligne sur le site web de la Ville : www.vaulx-en-velin.net

Les services municipaux sont aussi vos partenaires pour accompagner votre projet.



Vous souhaitez organiser votre manifestation sur la Ville de Vaulx-en-Velin ?

Quelques indications pratiques :

Pour toute occupation du domaine public (stationnement réservé, pose de benne...), il est nécessaire d'obtenir une autorisation (sous forme d'arrêté municipal) auprès de la Ville.

✓ Particuliers, entreprises :

Faire la demande en ligne :

1. [Site internet de la Ville](#) : Démarche en ligne
2. [Puis sur Toodego](#) : cliquer sur «démarches administratives (6)» puis sur «occupation du domaine public»



✓ Associations :

Adresser votre demande par courrier à :

Mme la Maire
Hôtel de Ville
Place de la Nation
69120 Vaulx-en-Velin



Vous pouvez contacter
la Direction des Espaces Publics
au 04 72 04 80 31



Activ'été au Parc Elsa Triolet, 2021



International de Pétanque à Vaulx-en-Velin, 2019



Trouver un lieu pour votre évènement

Vous recherchez un lieu pour votre évènement, la Ville de Vaulx-en-Velin peut mettre à votre disposition des salles de différentes capacités et des espaces de plein air. Vous trouverez la description des équipements associatifs, sportifs et locaux de proximité sur le site internet de la Ville.



Écrire une demande par courrier à la Mairie ou/et prenez contact auprès des services :

- Direction du développement social et de la vie associative :

ddsva@mairie-vaulxenvelin.fr • 04 78 80 41 01

À savoir :



La Ville de Vaulx-en-Velin est labélisée « Terre de jeux 2024 ».

Pour favoriser la découverte du sport et de ses valeurs, des animations sportives régulières seront ainsi proposées aux Vaudais dans l'attente des jeux olympiques d'été Paris 2024 qui auront lieu du 26 juillet au 11 août 2024.

Depuis le mois d'octobre 2020, Vaulx-en-Velin est également labélisée « Centre de préparation aux jeux ». Dès le mois d'août 2021, les athlètes d'équipes internationales d'haltérophilie, de judo olympique et paralympique, de taekwondo olympique et paralympique pourront, si elles le souhaitent, venir s'entraîner sur le territoire.

Et après l'évènement !

Évaluer c'est continuer de s'améliorer

La qualité de votre mise en accessibilité sera appréciée le jour J.

Vous pouvez opter pour des outils de recueil de satisfaction :

- Recueil de l'avis du public (par sondage direct pendant l'évènement, par questionnaire si inscription par formulaire)
- Retour sur expérience avec les équipes organisatrices et bénévoles
- Analyse des constats avec les personnes concernées
- Noter les points d'amélioration et idées collectées

Pour faire part de vos remarques sur ce guide et l'améliorer :

commission.accessibilite@mairie-vaulxenvelin.fr



ANNEXES

PETIT GLOSSAIRE

CCA : Commission communale pour l'accessibilité

Elle regroupe des élus, des associations qui représentent tous les types de handicap, des habitants, des membres des instances de démocratie locale.

Sa mission : suivre l'avancée des travaux d'accessibilité du patrimoine de la Ville. Prendre en compte les besoins des habitants en situation de handicap afin de mettre en place des solutions. Contact : commission.accessibilite@mairie-vaulxenvelin.fr

FALC : Facile à Lire et à Comprendre

La méthode **Facile à Lire et à Comprendre** propose des règles pour aider les rédacteurs de documents à rendre l'information compréhensible aux personnes déficientes intellectuelles. La participation des personnes concernées dans la conception des documents est un des points clé de la méthode. Elle rend accessible l'information écrite à un public plus large, personne déficiente visuelle, personne lisant peu la langue française...

ERP : Établissement recevant du public

Les établissements recevant du public (ERP) sont des bâtiments dans lesquels des personnes extérieures sont admises. Peu importe que l'accès soit payant ou gratuit, libre, restreint ou sur invitation. Les ERP sont classés en catégories qui définissent les exigences réglementaires applicables (type d'autorisation de travaux ou règles de sécurité par exemple) en fonction des risques. Détails sur : www.service-public.fr

ESAT : Établissement et services d'aide par le travail

Les établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) sont des établissements médico-sociaux. Ils offrent aux personnes handicapées des activités diverses à caractère professionnel et un soutien médico-social et éducatif en vue de favoriser leur épanouissement personnel et social. Liste et activités sur le réseau des ESAT : www.reseau-gesat.com

EA : Entreprise adaptée

Les entreprises adaptées sont dans le milieu dit ordinaire, elles permettent à des personnes en situation de handicap d'accéder à l'emploi dans des conditions adaptées à leurs capacités. www.unea.fr

LSF : Langue des signes française

La Langue des Signes Française est une langue française à part entière. Utilisée pour communiquer avec les personnes sourdes, elle associe un signe à un mot, mais elle s'appuie également sur la lecture labiale, la dactylogogie, les mimiques et l'expression du visage.

Maison des associations des sourds et information interprétariat LSF : www.cis-ra.info

PMR : Personne à mobilité réduite

Il s'agit de toutes les personnes qui éprouvent des difficultés à se déplacer, de manière provisoire ou permanente que ce soit en raison de sa taille, son état (maladie, surpoids...), son âge, son handicap permanent ou temporaire, les objets ou personnes qu'elle transporte, les appareils ou instruments auxquels elle doit recourir pour se déplacer.

BIM : Boucle à induction magnétique

La BIM est un dispositif de transmission audio par voie magnétique qui permet aux personnes appareillées de recevoir directement la voix de leur interlocuteur au creux de l'oreille via leur appareils auditif ou implants.

LOGOS ET PICTOGRAMMES



L'affichage des pictogrammes d'accessibilité est le signe des adaptations et services présents sur l'évènement. Pour les personnes en situation de handicap et les aidants cette indication est déterminante pour leur venue.

Les pictogrammes bleu sur fond blanc et blanc sur fond bleu sont à privilégier : normalisés, connus, ils sont rapidement identifiables par les usagers.



Les pictogrammes noirs sur fond blanc permettent pour certaines infographies sur fond de couleur de respecter la règle de contraste recommandée en signalétique.

Ces pictogrammes d'usage sont libres de droit sur le site du ministère de la culture :

www.culturecommunication.gouv.fr : site thématique Développement culturel, culture et handicap. Informations pratiques, pictogrammes.

<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Developpement-culturel/Culture-et-handicap/Informations-pratiques/Pictogrammes/Pictogrammes>

L'utilisation de ces pictogrammes donne une information claire et pratique sur les services mis en place sur l'évènement :



Indique la présence de documents écrits en « Facile à lire et à comprendre » (FALC)



Signale que les contenus de communication orale sont interprétés en langue des signes française



Le site ou l'accueil est équipé d'une boucle à induction magnétique (BIM)- (Voir page 14)

Panneau d'information pour les sanitaires accessibles aux PMR



Coin de repos – espace en retrait de la foule



Logo utilisé par la Ville de Vaux-en-Velin pour informer sur l'accessibilité d'un lieu ou d'un évènement



SIGNALÉTIQUE ET ACCESSIBILITÉ

La signalétique permet à tous, de comprendre une information qui indique un service ou/et une orientation pour se déplacer de manière autonome. Elle doit donner à chacun les moyens pour se repérer, se localiser et s'informer.

La signalétique comprend :

- ✓ Une identité graphique
- ✓ Des informations directionnelles (flèches, pictogrammes, bornes...)
- ✓ Des supports présents sur des surfaces de bâtiment ou panneaux mobiles, sur du mobilier urbain
- ✓ Trois principes à appliquer : la visibilité, la lisibilité, la compréhension

De manière générale, il est utile d'uniformiser la signalétique ce qui favorise le repérage du participant, du visiteur. Répondre aux différents handicaps et selon l'ampleur, la nature et l'environnement de votre évènement, suivre quelques recommandations (références réglementaires³).



Doubler systématiquement texte et image en utilisant des pictogrammes symbolisant tous les espaces de votre évènement (restauration, scène, accueil, sanitaires, point d'information...)



Utiliser des codes couleurs pour faciliter le repérage des espaces (stands à thème avec un symbole, bandeaux de couleurs)



Prévoir des supports diversifiés : écrans lumineux, plan d'orientation, supports tactiles



Dégager les espaces d'information pour les rendre visibles et accessibles



Recourir à une balise sonore : déclenchée par les personnes déficientes visuelles qui utilisent une télécommande. Prendre appui sur des applications numériques permet d'apporter de plus en plus de solutions à la mobilité

Sur la forme :



Proposer des symboles et un fléchage clair

Aa

Choisir des caractères adaptés : typographie telle que Myriad Pro, Arial

~~Aa~~

Exclure l'italique, le souligné, les différences de hauteur de lettre



Décrire les images, mettre des légendes à des photos



Privilégier les couleurs contrastées (entre texte et support)

LA CARTE MOBILITÉ INCLUSION



Cette carte est remplacée progressivement depuis le 1^{er} janvier 2017 par la carte mobilité inclusion (CMI)

À quoi ressemble la carte mobilité inclusion (CMI) ?

Les personnes handicapées et les personnes âgées en perte d'autonomie peuvent obtenir une carte mobilité inclusion (CMI) destinée à leur faciliter la vie quotidienne. En fonction de la situation et des besoins de la personne, cette carte peut porter une ou plusieurs des mentions suivantes : « invalidité », « priorité pour personnes handicapées » et « stationnement pour personnes handicapées ».

Les cartes sont délivrées par La Maison Départementale et Métropolitaine des Personnes Handicapées (MDMPH), à la demande de la personne. Site internet de la Métropole de Lyon : www.grandlyon.com/services/carte-mobilite-inclusion.html

La CMI rassemble 3 cartes qui avaient des formats différents. Son modèle est fixé par l'arrêté du 28 décembre 2016.

La CMI comprend 2 formats différents :



La CMI « invalidité » ou « priorité pour personnes handicapées » (ces 2 mentions ne sont pas cumulables), que le bénéficiaire (ou la personne qui l'accompagne) garde avec lui pour faire droit à la priorité.

La CMI « stationnement pour personnes handicapées » que le bénéficiaire (ou son proche) appose à l'intérieur du véhicule utilisé, contre le pare-brise.

Source : site web du Secrétariat chargé des Personnes Handicapées

handicap.gouv.fr/les-aides-et-les-prestations/prestations/article/la-carte-mobilite-inclusion-cmi

PLAN D'ACTION

POINTS À TRAITER	FAIT	ACTIONS ET RESSOURCES
COMMUNIQUER, INFORMER LE PUBLIC 		
<p>L'information est diffusée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur les réseaux sociaux • Par flyer en distribution • Par affichage, panneaux • Avec communication presse et Journal de Vaulx-en-Velin <p>Les documents d'informations sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Visibles • Facilement lisibles • Facilement compréhensibles • Les pictogrammes sont bien utilisés 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
ACCÉDER AU SITE 		
<p>Il y a des places de stationnement PMR :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arrêt de transport en commun à environ 200 m de l'entrée • Combien ? • Repérables • Le cheminement jusqu'à l'entrée est accessible <p>Si non, il y a la possibilité d'en aménager ?</p> <p>Le trajet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Est balisé pour les piétons • Les panneaux sont identifiables et repérables • Ils sont situés à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,40 m • Il n'y a pas d'obstacle devant les panneaux 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
ACCUEILLIR ET ORIENTER 		
<p>L'accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Est vite repérable • Un handi-accueil est prévu • L'équipe bénévole ou professionnelle est sensibilisée • On situe bien les différents espaces : accueil, vestiaire, sanitaires, point de rencontre <p>Mon comptoir ou banque d'accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilisable par une personne debout ou assise • Permet la communication visuelle entre le public et l'accueil • Une boucle magnétique est-elle possible 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

POINTS À TRAITER	FAIT	ACTIONS ET RESSOURCES
LE CHEMINEMENT 		
<p>Les cheminements sont horizontaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avec un sol praticable • Difficilement praticable : sable, herbe, terre, graviers • Il n'y a pas de bande de guidage au sol • La largeur est de 1,40 m ou plus • Ils sont repérables visuellement et les obstacles sont signalés • L'éclairage des espaces est suffisant 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
ESPACES DE RESTAURATION, BUVETTE 		
<ul style="list-style-type: none"> • Continuité du cheminement vers les espaces • Tables et chaises à double hauteur • Qualité des indications sur les produits et leurs tarifs 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
SANITAIRES 		
<ul style="list-style-type: none"> • Installation sanitaires accessibles • Prévision propreté prévue 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
TRANQUILLITÉ, SECOURS, SÉCURITÉ 		
<ul style="list-style-type: none"> • Un espace de repos est prévu • Une équipe secours est en place • Procédure évacuation adaptée à l'environnement (sonore, visuel...) (en ERP cf norme BP P96-101 sur l'évacuation des personnes handicapées) • Dédoublage des informations sonores sous forme visuelle 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
LES PARTENARIATS 		
<ul style="list-style-type: none"> • Une animation « handi » est envisagée • Bar signe ? Parcours découverte ? • Accueil d'un groupe • Diffusion au réseau spécialisé <p>Est-ce que mes prestations peuvent être réalisées par un ESAT ou une Entreprise Adaptée ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



Document édité par la Ville de Vaux-en-Velin

août 2021

Crédits photos :

Ville de Vaux-en-Velin

Illustrations :

Guide illustré accessibilité ERP-IOP Ministère de la
Transition écologique et solidaire

Conception graphique :

Atelier L'Interface - ESAT Messidor

Exemplaire gratuit.

La Ville invite les structures qui souhaitent
rectifier des informations ou figurer dans le
guide en ligne, à le faire par mail à :

commission.accessibilité@mairie-vauxenvelin.fr



Mairie de Vaux-en-Velin
Place de la Nation
69120 Vaux-en-Velin